54814.
25 MAI 2012
A4937.

SOCOMEC

Société Anonyme à Conseil d'Administration
Au capital social de 11.149.200 €
Sise au 1 rue de Westhouse 67230 BENFELD

RCS STRASBOURG B 548 500 149

* * *

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 24 MAI 2012

L'an deux mil douze, le vingt quatre mai, à onze heures,

Les actionnaires de la société SOCOMEC se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire au siège de la société, sur convocation faite par le Conseil d'Administration.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance.

L'Assemblée procède à la composition de son bureau. L'Assemblée est présidée par Monsieur Ivan STEYERT, Président Directeur Général.
Monsieur Bernard STEYERT, présent et acceptant, est appelé comme scrutateur.
Madame Djamila MENAD qui assiste également à la réunion est désignée comme secrétaire de séance.

Le Président constate, d'après la feuille de présence certifiée exacte par les membres du bureau, que les actionnaires présents ou votant par correspondance réunissent le quorum requis pour l'Assemblée Générale Extraordinaire. L'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Les Commissaires aux Comptes, Monsieur Pierre STEMMER pour la société SEGEC et Monsieur Daniel NOEL pour la société ERNST & YOUNG, régulièrement convoqués sont absents excusés.

Les membres du Comité d'Entreprise ont été informés de la présente Assemblée. et Monsieur Philippe SANCHES (collège 3) est présent. Monsieur Stéphane MICLO (collège 1) est absent.

Le Président dépose alors sur le bureau pour être mis à la disposition des actionnaires :

- la copie de la lettre de convocation adressée à chaque actionnaire et aux Commissaires aux Comptes,
- la feuille de présence,
- les formulaires de vote par correspondance des actionnaires,
- la liste des actionnaires,
- le rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Extraordinaire,
- le rapport des Commissaires aux Comptes sur la réduction de capital,
- le projet des résolutions soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que tous les documents devant, d'après la législation sur les sociétés commerciales, être communiqués aux actionnaires, ont été tenus à leur disposition au siège social à compter de la convocation de l'Assemblée. La société a satisfait dans les délais légaux aux

demandes d'envoi de documents dont elle a été saisie en application des textes en vigueur. L'assemblée lui donne acte de ses déclarations.

En conséquence, le Président déclare que la présente Assemblée peut valablement délibérer sur l'ordre du jour qui est le suivant :

- ORDRE DU JOUR -

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration
2. Lecture du rapport du Commissaire aux Comptes
3. Réduction du capital par suite des opérations intervenues sur le capital dans le cadre du plan d'option de souscription d'actions de préférence sans droit de vote
4. Réduction du capital par annulation des 4.800 actions détenues directement par la société (suite au rachat des actions de M. CARTER et de M. KIM)
5. Pouvoirs au Conseil d'Administration pour constater la réalisation définitive des opérations
6. Formalités légales

Le Président présente le rapport du Commissaire aux Comptes. Puis la discussion est ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président lit et met successivement aux voix les résolutions suivantes :

Première résolution

Après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale ratifie la réduction du capital social de 101.900 € qui passe ainsi de 11.149.200 € à 11.047.300 €, suite aux opérations intervenues sur le capital, dans le cadre du plan d'options de souscription d'actions de préférence sans droit de vote.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes donne son accord sur l'annulation des 4.800 actions « Socomec » détenues directement par la société Socomec suite aux rachats successifs des 2.400 actions détenues respectivement par M. Michael CARTER et par M. Pascal KIM.

Suite à l'approbation de la résolution précédente, l'Assemblée Générale décide de réduire le capital de la somme de 96.000 €, pour le ramener de 11.047.300 € à 10.951.300 €, par voie d'annulation des 4.800 actions de 20 € de nominal chacune, détenues directement par Socomec.

Cette modification ne prendra effet qu'au jour de la constatation par le Conseil d'Administration, et après expiration du délai légal, de l'absence d'opposition et, au cas d'opposition, lors de la constatation par le Conseil d'Administration du caractère définitif et sans condition du rejet de l'opposition par le Tribunal de Commerce.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration à l'effet de réaliser, après le délai légal d'opposition des créanciers, les opérations ayant fait l'objet des résolutions qui précèdent, à savoir :

- constater l'annulation des actions précitées et la réduction effective du capital, suite aux opérations intervenues sur le capital dans le cadre du plan d'options de souscription d'actions de préférence sans droit de vote et à l'annulation des actions détenues directement par la société Socomec,
- procéder à la modification corrélative des statuts.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution

L'Assemblée confère également tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, le Président lève la séance à 11 heures trente.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal, lu et signé par les membres du bureau pour servir et valoir ce que de droit.

Certifié conforme à l'original,
Le 24 mai 2012

INNOVATIVE POWER SOLUTIONS
socomec
SOCOMEC S.A.
1, rue de Westhouse - BP 60010
F - 67235 BENFELD Cedex
Tél. +33 (0)3 88 57 41 41
RCS Strasbourg B 548 500 149